Lycée général et technologique
Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry - BP 581
64012 PAU

http://www.lycee-saint-john-perse.fr

☎ 05 59 62 73 11
05 59 32 26 80

ce.0641732k@ac-bordeaux.fr

Année scolaire 2026/2027

Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Jeudi 24 septembre 2026.

Lycée Saint-John Perse – Salle 310.

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le jeudi 24 septembre 2026 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 19 membres sur 29 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h06

La prise de notes est effectuée par Mmes Fasentieux et Calaboutche, représentantes des parents d'élèves FCPE

Point 1. Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 25 juin 2026 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Adopté

Point 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration.

- Décisions budgétaires modificatives
- Répartition des missions IMP
- Plan Annuel RCD
- Bilan de fonctionnement pédagogique 2025/2026

Pour information

- Point sur la rentrée

Monsieur Drappier propose d'ajouter à l'ordre du jour une convention pour la mise à disposition des piscines municipales ainsi qu'une convention avec la section paloise féminine rugby pour l'occupation e la salle de musculation.
Il précise également que le point sur la rentrée sera intégré à la présentation du bilan de fonctionnement qui fait état des principaux indicateurs.

- **Questions diverses**

Trois questions ont été déposées par les représentants de parents d'élèves, l'une concernant la sécurisation des abords du lycée, une autre sur la tarification solidaire et la dernière au sujet de la bourse aux livres.

M. Drappier rappelle que les listes pour les élections au CA doivent être déposées au secrétariat de direction le 28/09/26 dernier délai.

Adoption de l'ordre du jour

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

L'ordre du jour est adopté.

Point 3. Décision budgétaire modificative

Mme Loustaunau présente une DBM de 14 388,86 € qui est nécessaire pour financer les achats suivants :

- Trancheuse pour la restauration scolaire / 3588.00 €
- Chariots chauffants pour la restauration scolaire : 418.88 €
- Sorbonnes (Hottes aspirantes) pour les laboratoires de physique-chimie et SVT : 64214.98 €
- Platine pour remplacer le système sonore de la sonnerie du lycée : 4167.00 €

M. Darmaillacq demande si le changement régulier de sonneries du lycée a pu accélérer l'usure de la platine. La réponse est négative.
Mme Dejous s'interroge sur la localisation des six Sorbonnes car les salles de SVT n'étaient pas encore équipées alors que le projet a été lancé depuis deux ans.

Le financement est programmé sur deux phases. Pour cette première phase, des subventions ont été allouées à l'établissement mais elles ne couvrent pas toutes les dépenses, l'établissement doit donc apporter le complément.
Mme Loustaunau précise que l'établissement avait un fond de roulement de 72 jours de fonctionnement ; après prélèvement, il passera à 66.5 jours (ce qui est au-dessus des recommandations : 60 jours).

Mme Maza, représentante de la mairie, demande à Mme Loustaunau de lui expliquer la règle d'écrêtement dans les lycées : en dessous de 60 jours de fonctionnement, pas d'écrêtement, entre 60 et 90 jours, écrêtement de 10% de la dotation de fonctionnement, au-delà, écrêtement de 20%. L'an dernier, en cours d'exercice, au lieu de verser le solde de la dotation de fonctionnement, comme la situation de l'établissement était confortable, la Région n'a pas versé l'intégralité de ce qu'elle aurait dû verser. Ce qui est illégal. Mme Maza a suggéré d'en discuter avec Mme Alonso, représentante de la Région. Cela fait deux ans que les vannes sont en train de se refermer.

Le conseil d'administration valide le prélèvement sur fonds de roulement de 14 388,86€ pour l'achat d'une trancheuse, de chariots chauffants, des Sorbonnes de laboratoire et la platine de la sonnerie du lycée.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 01
Séance N°01 du 24/09/2026
Adopté.

Point 4. Avis sur la répartition des Indemnités pour Missions Particulières.

M. Drappier présente la répartition des indemnités pour missions particulières qu'il souhaite soumettre au CA et au rectorat pour la rentrée prochaine. Ces missions qui correspondent à des activités réalisées par des personnels d'enseignement ou d'éducation hors face à face avec les élèves sont proposées dans le cadre du projet d'établissement.
Enveloppe– HSA bloquées par le Rectorat 13.25 IMP (En baisse cette année, 14.5 en 2025/2026)
La répartition proposée est présentée pour l'année scolaire dans les documents joints, elle est globalement identique à celle qui a été réalisée l'an dernier. L'IMP référent harcèlement n'est pas attribuée car cette mission est prise en charge par la direction.
Mme Nunes, personnel enseignant, demande la valeur d'une IMP. Elle est de 1 250 €.

M le proviseur demande l'avis du conseil d'administration sur la l'utilisation des IMP pour l'année 2026/2027 (documents joints).

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Avis favorable

Délibération DEMACT N° 04 - Séance N°01 du 24/09/2026

Point 5. Plan annuel pour le Remplacement de Courte Durée

Monsieur Drappier présente les objectifs de ce plan qui s'inscrit dans le fixé par cadre réglementaire les décrets du 8 et 9 août 2023.
Le plan RCD doit permettre de renforcer la continuité pédagogique en évitant qu'il y ait trop de cours manqués afin de garantir un enseignement de qualité à tous les élèves. L'objectif est de couvrir au mieux les cours prévus à l'emploi du temps des élèves en cas d'absences de courte durée des personnels enseignants.
Ce plan est un document qui définit la stratégie mis en place dans l'établissement et les actions envisagées pour permettre d'améliorer la couverture des absences de courte durée. Document interne de référence, il fixe un cadre commun de travail pour l'établissement. Ce plan est évolutif en fonction des besoins et des ressources disponibles. Il est mis à jour chaque année.

- Objectifs du plan RCD

- Les absences concernées par le RCD
- Diagnostic des besoins
- Les actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution
- Modalités de mise en œuvre du RCD
  - Les leviers d'action
  - Conditions et modalités de sollicitation des personnels pour assurer le RCD
- Modalités pédagogiques et éducatives du RCD
  - Diversité de prise en charge pour un remplacement
  - Les options pédagogiques
- Modalités de suivi et d'évaluation

M. Drappier présente les statistiques de remplacements des professeurs absents pour l'année 2026/2027. Ce bilan montre que l'an dernier le taux de remplacement a été moins important mais le nombre d'heures non reçues moins importants car il y a eu moins d'absences de longue durée que l'année précédente.

Il rappelle que ce plan concerne les absences de courte durée, les remplacements d'absences de plus de 15 jours sont normalement réalisés par des professeurs nommés par le Rectorat.

Il y a trois ans, le lycée était doté de 82 pactes, l'an dernier de 12 pactes et cette année de 3 pactes utilisés pour les RCD. En général, le besoin est entre 6 et 8 pactes. Une nouvelle dotation sera annoncée pour la période janvier-juin 2026, cela dépendra du budget. Cela pose le problème des remplacements quand les absences s'allongent sachant que seules les heures maladies sont concernées par la prise en charge en heures remplacement courte durée et que si pas de pacte, il faut prendre sur les HSE.
Il est noté qu'il y a moins d'absences pour raisons administratives car les formations, réunions sont désormais organisées en dehors des cours.
Mme Fasentieux, représentante des parents d'élèves, demande si les pourcentages d'absentéisme sont les mêmes dans les autres établissements. Les données sont internes, pas de communication des chiffres entre établissement. Il n'y a pas plus d'absentéisme qu'ailleurs.

Mme Nunes, personnel enseignant, demande si les enseignants engagés sur le pacte font vraiment les heures dédiées à celui-ci. M. Drappier affirme que les enseignants sont satisfaits, certains renouvellent même leur pacte, d'autant plus qu'ont été mis en place des demi-pactes permettant une certaine souplesse. Cela a permis de solutionner beaucoup de remplacements.

Point 6. Bilan de fonctionnement pédagogique 2025/2026

Monsieur le proviseur commente le bilan de fonctionnement pédagogique joint. Il précise que ce rapport annuel rend compte du fonctionnement du lycée Saint-John Perse au regard des indicateurs fixés par le projet d'établissement 2023/2027.
M le Proviseur indique que le lycée sera à nouveau évalué cette année.

Quelques échanges ponctuent la présentation :

- Mise en évidence de la baisse du nombre d'étudiants en BTS, du problème des enseignements facultatifs (plus de latin, très peu d'élèves en chinois), de la très grande mixité sociale au sein de l'établissement (sur la filière générale, l'IPS égal à 120 est au niveau académique ; par contre en BTS IPS =95)
- Pas d'impact de la tarification solidaire de restauration mais le nombre de demi-pensionnaire a augmenté cette année. La répercussion de la tarification solidaire pourra être évaluée au deuxième trimestre.
  M.Darmaillacq, personnel enseignant, demande si l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires pose problème sachant que la salle du réfectoire reste la même en surface. Mme Loustaunau explique que depuis l'an dernier 2 chaines sont ouvertes sur 3 journées. Le rythme est soutenu car 90% des élèves passent sur 1h30. M. Drappier, proviseur, remercie l'équipe des agents pour le bon fonctionnement du service restauration.

Arrivée de M. Garcia, représentant de la mairie à 18h47.

- Mme Maza, représentante de la mairie, souligne le peu d'internes. M. Drappier indique que les 47 internes sont des jeunes qui habitent au Nord de Pau (Lembeye par exemple), quelques jeunes de Bachibac et quelques sportifs sachant que la majorité des sportifs sont au Prytanée donc non compté comme internes. Depuis quelques années, il y a un problème de places à l'Internat.
- Concernant le climat scolaire, il est noté des problèmes de discipline avec des élèves de 1ère STMG qui ne viennent pas du lycée.
- Quant aux résultats au baccalauréat, la baisse des résultats de la filière STMG est la conséquence d'un fort taux d'absentéisme, d'un manque de travail. Beaucoup d'élèves ne se sont pas préparés correctement pour le grand oral ou l'ont préparé avec l'intelligence artificielle. D'autres n'ont pas suivi les conseils qui leur ont été donnés.
- 18 élèves redoublants en seconde car ils n'ont pas eu leur choix d'orientation : la filière STMG au sein du lycée.
  Mme Fasentieux, représentante des parents d'élèves, demande quel est le pourcentage d'élèves de STMG ayant choisi cette filière avec un réel projet d'orientation. Mme Alvarez, CPE, estime à 10% et explique que cela est dû à la mixité sociale, à une culture de la famille (les parents ont fait STMG, les frères et sœurs aussi), à la proximité du quartier.
- Cette année, épreuve de mathématiques en première : de bons résultats.
- M. Drappier constate une augmentation des élèves dans les filières HGGSP, HLP et SES au détriment des mathématiques et de la physique-chimie. Le phénomène va être davantage analysé mais il révèle le manque d'efforts des élèves, ceux-ci choisissent leur spécialité par facilité et non par rapport à un projet d'orientation.

- L'augmentation de l'absentéisme est une réalité sur laquelle il va falloir travailler. Il va falloir réfléchir à des actions supplémentaires à mettre en place.
  M. Garcia, représentant de la mairie, questionne sur l'absentéisme.
  Mme Alvarez, CPE, explique que la fréquentation de l'école a changé. Avec l'évolution du baccalauréat, s'est développée une pratique qui consiste à éviter certains devoirs pour garder une moyenne. C'est pour cette raison qu'ont été mis en place les rattrapages des devoirs le mercredi après-midi. L'absentéisme concerne aussi des profils liés à l'orientation : des élèves qui ont eu un parcours scolaire chaotique depuis le collège, qui vont choisir STMG sans avoir de projet derrière et pensant que c''est la filière la plus facile (alors que ce n'est pas le cas) et qui vont finir par décrocher. Beaucoup de choses se mettent en place mais les familles doivent être partenaires. Certaines doivent envisager l'alternance pour accrocher différemment un élève qui n'aime pas le scolaire. Des familles pensent que l'établissement veut se débarrasser de leur enfant et ne comprennent pas que cela est pour le bien de celui-ci. Le dialogue avec les familles est le cœur de l'accroche. Enfin, elle pointe le fait que le nombre de PAI, PAP… augmente chaque année.
  Mme Desclaux, DDFPT, note que les élèves de BTS, quand ils abandonnent, ne démissionnent pas pour garder leur statut.

M le Proviseur soumet à délibération l'approbation du bilan de fonctionnement pédagogique pour l'année 2025/2026. (document joint)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
20	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 05
- Séance N°01 du 24/09/2026

Adopté

Point 7. Convention de mise à disposition des piscines municipales

Monsieur le proviseur soumet au conseil d'administration la convention. A signer avec la Mairie de Pau pour l'occupation des piscines dans le cadre des cours d'EPS.

M le Proviseur demande au conseil d'administration l'autorisation de signer la convention. (document joint)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
20	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 02
- Séance N°01 du 24/09/2026

Adopté

Point 8. Convention occupation salle de musculation par la section paloise rugby féminin

La section paloise Rugby féminin sollicite l'établissement afin de pouvoir occuper la salle de musculation sur des créneaux non utilisés par les équipes du lycée (cours et AS).
Monsieur Drappier demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer la convention d'occupation. Les créneaux seront le mardi et jeudi de 16h00 à 17h00 et le mercredi de 17h00 à 18h00 jusqu'au 26 novembre 2026.
M Drappier en rappelle les grands principes avec la convention type jointe

Occupation de la salle de musculation : Autorisation est donnée au chef d'établissement à signer la convention d'occupation de la salle de musculation par la section Paloise de Rugby féminin.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
20	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 03
- Séance N°01 du 24/09/2026

Délibération adoptée

Questions diverses

Questions diverses posées par les représentants des parents d'élèves FCPE :

- Sécurisation des abords du lycée : *Les parents d'élèves sont inquiets quant à la sécurité des lycéens en dehors de l'établissement : pas de trottoirs, pas de passage piéton pour traverser le chemin de Barincou, des parkings insuffisants, un parvis dangereux...Depuis l'interdiction des téléphones au sein des lycées, nous constatons que les lycéens restent davantage en dehors de l'établissement, en particulier en début de journée, les exposant davantage. Lors du CHS du 29 juin 2026, la problématique a été abordée et il a été annoncé que la mairie et la Région étaient au courant de la situation depuis plusieurs années mais la situation ne change pas. Qu'est-il prévu à ce sujet ? Le conseil local FCPE a prévu une action auprès de la mairie de Pau pour élaborer un projet adapté à la nouvelle configuration (flux des usagers de la route, sortie accrue des lycéens suite à l'interdiction des portables). Nous vous demandons de vous associer à notre démarche en tant qu'établissement.*

M Drappier rappelle qu'effectivement cette situation est connue et fait partie des points qui sont rappelés très régulièrement lors des points sécurité entre la mairie et les établissements. Cela est fait, au moins depuis 2021, une réponse avait été donnée en octobre 2021, des travaux étaient prévus pour 2023…. Ensuite, il a été répondu qu'il fallait attendre la fin de la construction des nouveaux bâtiments rue Barincou et depuis, il ne se passe plus rien
M Drappier rappelle qu'il est déconseillé aux lycéens de stationner devant le lycée. Il n'est pas certain que cela soit lié au téléphone, peut-être le matin car le climat est encore agréable, mais pas vraiment à d'autres moments puisque le téléphone reste autorisé dans les espaces extérieurs.
Il existe toujours un problème concernant le flux des usagers et les modalités de dépose ou récupération des élèves par les parents qui manquent souvent de civisme et peut créer du danger (arrêt en double file…), gêne du passage des usagers... Cela a également été signalé à la mairie et à la police. M Drappier rappelle enfin que le parking relais est disponible et gratuit pour se garer à 5 minutes du lycée, il n'y a pas un manque de places mais surtout des usagers et souvent des élèves et étudiants (pas seulement du lycée) qui se garent mal et de façon dangereuse. Tous ces points seront ré-évoqués lors de la prochaine celle de veille sécurité éducation nationale prévue le 29 septembre 2026.

Mme Maza, représentante mairie, prend connaissance de la problématique et va faire le point avec M. Garcia sur le projet prévu sous l'ancienne municipalité. Des travaux ne sont pas prévus pour de suite. Elle va demander à la police municipale de passer pour évaluer la sécurité des lieux et la circulation rue Barincou. Un rendez-vous mairie/représentants des parents d'élèves FCPE va être programmé.

Quant au parvis dont les dalles se surélèvent, Mme Loustaunau informe d'une réunion avec le maitre d'œuvre mercredi 30 septembre. Le projet date de 2023 mais il avait été mis en pause à cause des constructions des immeubles alentour. Il a fallu également du temps pour savoir à qui appartenait le parvis (Région, mairie, Communauté des communes…) pour adresser notre requête au bon interlocuteur.

- Tarification solidaire : à ce jour, quel est le pourcentage de parents répondants ou non répondants ? Est-ce qu'il y a un écart avec l'IPS ?
Mme Loustaunau indique que 519 familles sur 770 demi-pensionnaires et 47 internes ont répondu malgré les relances pour rappeler la fin des inscriptions au 27 septembre 2026. Aucune famille n'a fait appel à elle pour des difficultés d'inscriptions ou de connexion. Sachant que les catégories 1 et 2 concernent principalement des élèves externes, elle émet l'hypothèse que les non répondants appartiennent aux catégories supérieures qui paieront le prix maximal des repas. Les familles n'ayant pas répondu paieront le prix maximal au premier trimestre et pourront changer pour le deuxième trimestre : aucune démarche possible entre les deux.
Aucune relation avec l'IPS effectuée à ce jour.

- Bourse aux livres : Un réassortiment de manuels d'une valeur de quasi 20000 euros a été réalisé pour cette nouvelle année pour ne pas avoir d'élèves sans manuels comme l'an passé. La Région refuse de payer la facture. Qu'en est-il ?
A ce stade, la région n'a pas explicitement refusé de prendre en charge la facture mais a demandé à l'établissement de justifier le montant. Ce qui a été fait. Le lycée attend donc leur retour.
M. Darmaillacq, personnel enseignant, demande si une DBM va devoir être votée pour payer cette facture. Mme Loustaunau indique que le sujet sera à discuter effectivement en conseil d'administration car il génèrera également des problèmes de gestion de manuels entre ceux appartenant à la Région et ceux appartenant au lycée. M. Drappier craint que seule une partie de la somme soit prise en charge par la Région.
Les enseignants sont inquiets quant au financement de nouveaux manuels car les programmes changent vite et les manuels deviennent obsolètes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée M Drappier déclare clos le conseil d'administration à 19h55.

Fait à Pau, le 24 septembre 2026

Secrétaire de séance
Mme Fasentieux
Mme Calaboutche

Le président du conseil d'administration
M Drappier